Parcours Immobilier

LES OBLIGATIONS DU PATRON



PUBLIC VISÉ

Avant la formation, le stagiaire (sans niveau ou prérequis spécifique) est concerné quand :

- Il gère une agence immobilière
- Il détient une carte professionnelle immobilière

OBJECTIFS

Après la formation, le stagiaire saura :

- Maitriser la nouvelle législation
- Appliquer la réglementation en vigueur dans le métier de la transaction
- Mettre en place une organisation efficace
- Respecter les obligations envers les clients

PROGRAMME

Pendant la formation, le stagiaire abordera :

▶ **LA LUTTE ANTI BLANCHIMENT (3H00) (Loi de finance)**
- Rappel des obligations : Les 7 obligations de l'agent immobilier / L'écriture d'un process / La connaissance de son client et les preuves
- Les points de vigilance : Les indicateurs de suspicion / Les actions si soupçon
- Les nouveautés : Décret du 24 avril 2026 La formation

▶ **LE CODE DE DEONTOLOGIE (2H00) (Loi ALUR)**
- Explication des articles / Qui est comment les professionnels sont concernés

▶ **LA NON-DISCRIMINATION (2H00) (Loi ALUR)**
- Que dit la loi ? / Les cas de discrimination / Les process en entreprise

DURÉE 7 H

9H30 À 13H00 / 14H00 À 17H30

TARIF EN PAGE 4

10 PERSONNES MAXIMUM

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

La formation se déroulera :

- En présentiel. Des annexes de travail papier seront distribuées en salle et le support transmis en fin de session
- Evaluation des acquis tout au long de la formation sous forme : QUIZZ
- Evaluation de la satisfaction à chaud en fin de session
- Méthodes pédagogiques : exposé descendant // sous-groupe // étude de cas
- Outils pédagogiques : les textes législatifs cités dans le programme

- *Inscription sur le site internet au minimum 10 jours avant la date (dans la limite des places disponibles)*
- *La session peut s'adapter à certains handicaps, veuillez nous contacter pour envisager la solution la plus adaptée*